



BNP PARIBAS

RELEVÉ DE LETTRES DE CHANGE

PRÉSENTÉES AU PAIEMENT

DOCUMENT A CONSERVER

P. 1/1



CAHORS
15, boulevard Gambetta,
46000 CAHORS

03257

048380005710

1opkr03qk07k - 0000
1/2 - 10163/11902 - 51371
086334018 - TF - 511142



SAS DOMINIQUE DE FREITAS
SOCIÉTÉ EN COURS DE CONSTITUTION
147 AVENUE ANDRÉ BRETON
46000 CAHORS

Agence de domiciliation :

CAHORS (00175)

RIB : 30004 00175 00010204775 87

IBAN : FR76 3000 4001 7500 0102 0477 587

BIC :

Tél. : 3478

Fax : 04 72 86 14 61

Date de règlement : 31.03.2025

le 25 mars 2025

Relevé : 517541 43

Convention de Paiement Sauf Désaccord : absence de convention

Veuillez préciser vos instructions de **paiement** ou de **rejet** (case à cocher). En cas de rejet total, compléter la rubrique "code motif rejet" et si rejet partiel, la rubrique "montant total des effets à rejeter".

☐ **PAIEMENT TOTAL** de 2 700,16 euros

☐ **REJET TOTAL** de 2 700,16 euros → Code motif du rejet total (2) :

☐ **REJET PARTIEL** Montant total des effets à rejeter :

CARACTERISTIQUES DES EFFETS EN EUROS					CODE MOTIF REJET (2)	MONTANT A REJETER SI REJET PARTIEL (3)
NUMERO D'ORDRE	REFERENCE TIRE	NOM DU TIREUR	ECHÉANCE ET NATURE (1)	MONTANT		
517542 40		INTERFORUM	31.03.2025 NA	1 502,02		
517543 37	00L1063698	HARMONIA MUNDI LIVRE S.A	31.03.2025 NA	63,18		
517544 34	0000000000	MDS	31.03.2025 NA	1 134,96		
TOTAL DU RELEVÉ EN EUROS, AU 31.03.2025				2 700,16		
VALEUR 30.03.2025						

Ce document, daté et signé, est à renvoyer à l'adresse ci-dessus avant la date de règlement. A défaut de réponse avant la date de règlement, les effets de ce relevé sont susceptibles d'être rejetés par la Banque.

Le Client donne ordre à la Banque de payer par le débit du compte susvisé, ou de rejeter, selon le cas, tout ou partie des effets du présent relevé conformément à ses instructions ci-dessus.

le J J M M A A A A

SIGNATURE / CACHET COMMERCIAL

(1) A = Accepté. NA = Non Accepté. BO = Billet à Ordre

(2) Codes motif interbancaires à reporter :

Tirage contesté	70	Code acceptation erroné	72	Date d'échéance contestée	74	Réclamation tardive	76
Reçu à tort déjà réglé	71	Montant contesté	73	Demande de prorogation	75	Paiement partiel du tiré	90

(3) A n'utiliser qu'avec le code 90 : paiement partiel du tiré